

Sœur Denise Bergon

# Une juste parmi les justes en Rouergue

Pendant la seconde guerre mondiale, des Aveyronnais se sont distingués dans l'aide apportée aux Juifs persécutés.

Depuis le début des années 2000, à Paris, à proximité du mémorial de la Shoah, se trouve l'Allée des Justes avec un mur où sont gravés tous les noms des justes de France honorés à Yad Vashem. Cette institution a été mise en place par une loi du parlement de l'État d'Israël pour perpétuer l'histoire du sort des Juifs en Europe entre 1933 et 1945. Un alinéa de cette loi prévoit de rendre hommage aux « Justes parmi les nations » qui ont risqué leur vie pour sauver les Juifs. À ce jour le mémorial de Yad Vashem a décerné ce titre à 3 331 justes qui ont agi en France. Sur ce mur, on peut y lire le nom de Sœur Denise Bergon (1912-2006), religieuse de Marie-Notre-Dame, un ordre religieux fondé au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Jeanne de l'Estonnac pour se consacrer à l'enseignement.

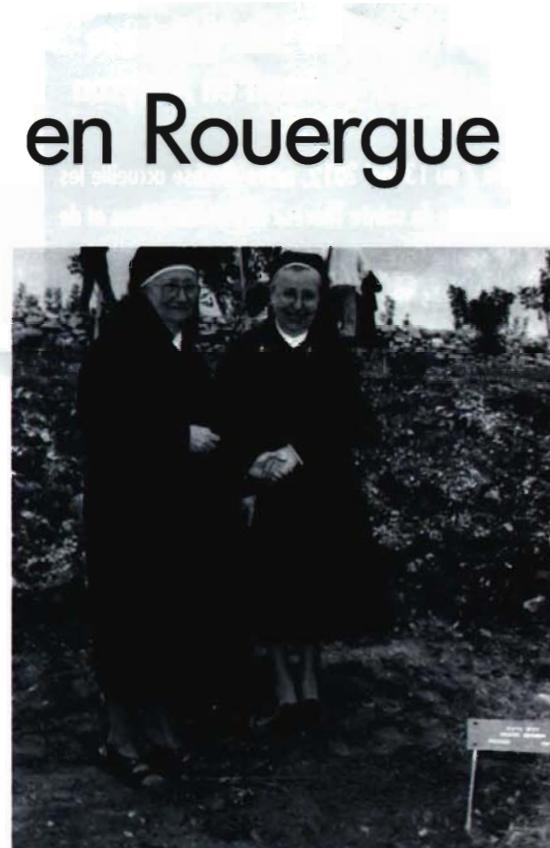
## 83 enfants aimés et sauvés

Denise Bergon était directrice du pensionnat Notre-Dame de Massip, près de Capdenac-Gare. Le 23 août 1942, elle est dans une paroisse de la banlieue toulousaine pour y écouter un jésuite aveyronnais donner lecture de la célèbre lettre de M<sup>gr</sup> Saliège, archevêque

de Toulouse. À la demande de Louise Thèbe, professeur de violon, directrice de la colonie de vacances de Sainte-Germaine, Denise Bergon reçoit des enfants juifs. « C'est dans le courant de décembre 1942 que nous arrivèrent les six premiers enfants (de 5 à 15 ans). L'un était parisien et les cinq autres de Nancy, réfugiés à Bruguière, près de Toulouse. Ils venaient de quitter brusquement leurs parents qui prévoient les mois difficiles qui allaient suivre, décidèrent de nous les confier avant leur déportation. Ces enfants nous arrivèrent dans notre vieille maison par un froid glacial à 10 heures du soir. » Ainsi, 83 enfants furent reçus par madame Bergon et madame Marguerite Roques, à Massip.

## Loin de la guerre

Un de ces enfants, Albert Seifer témoigne : « Pendant une année environ, de Pâques 1943 à juin 1944, ma sœur Berthe et moi avons vécu à Massip, loin de notre mère et de notre petit frère Daniel, âgé de 6 mois, mais loin également de la guerre, du fait de l'amour qui nous entourait et s'était substitué de façon spontanée et naturelle à celui de



Madame Bergon (à gauche) à Yad Vashem.

nos parents qui continuaient à travailler dans le danger permanent. »

La figure de madame Bergon se détache de celle de M<sup>r</sup> Chaillol, évêque de Rodez, fervent maréchaliste. Informé de cette situation par madame Bergon, il conseille la prudence et se tait. D'autres personnes adoptent une attitude comparable à celle de madame Bergon dans plusieurs localités de l'Aveyron, à Lenne, à Grèzes, à Sainte-Procule (Rodez), à Bonneval et à Bonnecombe. On peut évoquer le nom de l'abbé Philémon Dumoulin (1897-1983). Il fut curé de Vimenet de 1936 à 1961. Ses fonctions de secrétaire de mairie lui permirent de faire des faux-papiers pour 27 Juifs. On peut évoquer les figures de l'abbé Codis, à Grèzes, et de deux religieuses de la Sainte-Famille, Sœur Jeanne-Françoise Zufferey et Antoinette Mapperey qui hébergent 24 Juifs. Le couvent des Dominicaines de Monteils en héberge une douzaine. Ainsi « Les justes n'ont obéi qu'à la seule injonction de leur cœur, cette loi non écrite qui prime toutes les autres. Alors que le monde sombrait dans la haine, ils ont choisi de rester droits. » (Simone Veil)

## Extrait de la Lettre de M<sup>gr</sup> Jules-Géraud Saliège, archevêque de Toulouse

Cette lettre sur la personne humaine, a été lue publiquement le 23 août 1942, dans les paroisses du diocèse de Toulouse.

« Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits, tiennent à la nature de l'homme. Ils viennent de Dieu. On peut les violer. Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer. Que des enfants, des femmes, des hommes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que les membres d'une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle. (...) Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier. »

René Andrieu, archiviste diocésain